

Anti-inflation—Loi

de la négociation collective au Canada. Il n'y a pas un syndicat au pays qui ne serait pas heureux de voir se détendre l'atmosphère qui entoure maintenant chaque série de négociations collectives. Les syndiqués exigeraient des salaires moins élevés si le régime fiscal était juste et progressif et s'ils pouvaient espérer une croissance réelle de leur revenu. L'exemple des autres pays montre que cela fonctionne ailleurs. Je suis sûr que cela fonctionnerait ici aussi.

Le Canada ne pourra espérer à l'avenir une économie plus forte et plus juste que si nous reconnaissons volontiers que le gouvernement doit pouvoir établir des priorités nationales que la majorité des Canadiens jugent équitables. Si, à l'instar des travailleurs étrangers, les travailleurs canadiens constatent que le barème des impôts est juste, que les taux hypothécaires sont bas, et que le prix de l'énergie est surveillé, ils collaboreront avec le gouvernement à l'établissement d'une politique des revenus. Si, une fois que les contrôles auront été levés, le gouvernement n'adhère pas à la formule que j'ai proposée, globalement sinon en détail, nous verrons le Canada retourner au système de libre marché, celui-là même qui est à l'origine des difficultés dont nous tentons de nous tirer.

A moins que le gouvernement ne planifie dans le sens que j'ai dit, nous retrouverons le cycle des périodes pleines et des périodes creuses qui a affligé non seulement l'économie du Canada, mais aussi celle de tous les autres pays industrialisés. Nous le retrouverons c'est sûr, si les libéraux tiennent à rétablir ces conditions. Qu'ils ne s'imaginent pas pour autant qu'ils pourront s'occuper du chômage pendant deux ou trois ans, passer à autre chose, s'occuper de l'inflation pendant les deux ou trois années suivantes, et ainsi de suite indéfiniment; car je dis au ministre des Finances que les Canadiens en sont fatigués. Au nom de mon parti, je dis qu'une économie mixte peut réussir. Nous pouvons, tout comme d'autres pays, nous occuper en même temps du chômage et de l'inflation; mais nous ne saurons y arriver si nous restons accrochés à des modes de pensée désuets et si nous ne réglémentons pas l'économie et la laissons nous créer à l'avenir les mêmes embêtements que par le passé. Nous avons besoin d'une planification gouvernementale sensée et rigoureuse. C'est précisément ce qui, à notre avis, devrait remplacer les contrôles actuels.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, il me fait plaisir d'avoir de nouveau l'occasion cet après-midi de prendre la parole à la Chambre, au nom des gens de la circonscription de Richmond en particulier, sur cette motion qui est à l'étude aujourd'hui, surtout sur la loi anti-inflation instituée par le gouvernement actuel, parce que depuis que le gouvernement a institué ces mesures, la situation économique des Canadiens est restée la même ou à peu près, c'est-à-dire qu'elle continue de suivre une courbe descendante. On va nous dire aujourd'hui, demain et lundi que c'est la conjoncture économique internationale qui a produit ces résultats peu encourageants. Bien plus, on va nous dire que la situation actuelle n'est pas si grave que l'opposition le dit. On va nous dire aussi que si le prix des aliments n'a monté que de 5, 10 ou 15 p. 100 ce n'est vraiment pas trop, car sans la loi anti-inflation la situation aurait été pire.

Le parti au pouvoir va certainement utiliser les mêmes statistiques que nous de l'opposition en parlant en cette

[M. Broadbent.]

matière, et dans les exposés des deux camps on aura des énoncés diamétralement opposés. Nous, nous disons que ces chiffres, notamment ceux cités par le motionnaire, démontrent clairement que le Canada est sur une pente dangereuse. Le gouvernement, avec les mêmes chiffres, va dire qu'il est bien chanceux de s'en tirer à si bon compte. L'inflation est certainement un mal en soi, mais il ne faudrait pas tomber dans l'erreur contraire, savoir laisser se détériorer la situation en important ou en laissant importer par des compagnies anonymes ou multinationales des produits que l'on paie meilleur marché ailleurs, et de créer ainsi du chômage chez nous. Il n'en est rien, parce que si le trust importateur paie meilleur marché à l'étranger, il prendra soin d'augmenter son profit avant que l'acheteur canadien y touche.

Donc celui qui fait le profit, c'est l'importateur à qui on laisse toute liberté. A mon avis, les contrôles qui ont été institués par la loi anti-inflation n'ont pas tout à fait réussi à contrôler l'importation de produits. Ici, je me mets à la place d'un type de Richmond, par exemple, qui se demandera en nous lisant—car on nous lira demain ou après-demain—si nous avons pensé à lui réellement. Je me demande ce que pense le type qui vient d'être mis à pied à la Duchesse Shoe de Richmond par exemple, ce que pense le gars qui vient d'être mis à pied, ou sur le point de l'être, à la Brown Shoe Co. (Canada) Ltd. de Richmond. Je me demande aussi ce que pense le travailleur à la mine de cuivre de Stratford de l'effet de cette loi anti-inflation, lorsqu'on a voulu contrôler le prix du métal. On l'a contrôlé tellement que plus de 360 mineurs ont été mis à pied depuis un an et demi. Qu'est-ce qu'on a fait pour leur aider? Rien du tout, sauf donner un peu d'argent à ceux qui ont été au centre de la Main-d'œuvre, pour qu'ils puissent déménager là où il y a une autre mine. A ceux de 40 ans et plus, on a permis d'avoir un peu de chômage à certaines conditions, c'est-à-dire les conditions sont les suivantes: se présenter chez deux ou trois employeurs par semaine, et toujours se faire poser la même question: Cherchez-vous du travail?

Monsieur le président, je pense que toutes ces questions sont négatives d'une façon éhontée et ne mènent nulle part. Si la loi anti-inflation telle qu'instituée par le gouvernement actuel n'a pas donné de meilleurs résultats, il faut absolument l'abolir. Je pense qu'il faut cesser au plus tôt d'imposer cette loi anti-inflation. De toute façon, nous ne l'avons pas imposée à ceux qui prêtent de l'argent, comme les banques, à ceux qui sont déjà trop riches. Les banques actuellement sont plus riches qu'elles ne l'ont jamais été. Elles font plus d'argent qu'elles n'en ont jamais fait. Le prêteur d'argent avant 1969 touchait 5½ p. 100 d'intérêt en première hypothèque. Il s'agit du prêteur d'argent ordinaire. L'an dernier, le même prêteur touchait 12½ p. 100 en première hypothèque, et ce pour une évaluation de 75 p. 100, c'est-à-dire qu'il prêtait 75 p. 100 de la valeur réelle à 12½ p. 100. Cette loi anti-inflation ne l'a pas touché du tout. On a touché au travailleur, c'est sûr, mais on n'a pas touché aux trusts du tout.

C'est ici que je veux être direct, mais pas trop dur, parce que cela ne donne rien. Je pense qu'il faut parler d'une façon constructive. Je trouve que cette loi anti-inflation a peut-être touché des dividendes, peut-être a touché certains secteurs de la bourse, mais elle n'a pas été assez loin à l'égard de ceux qui profitent du petit, surtout le petit qui est exploité d'une façon